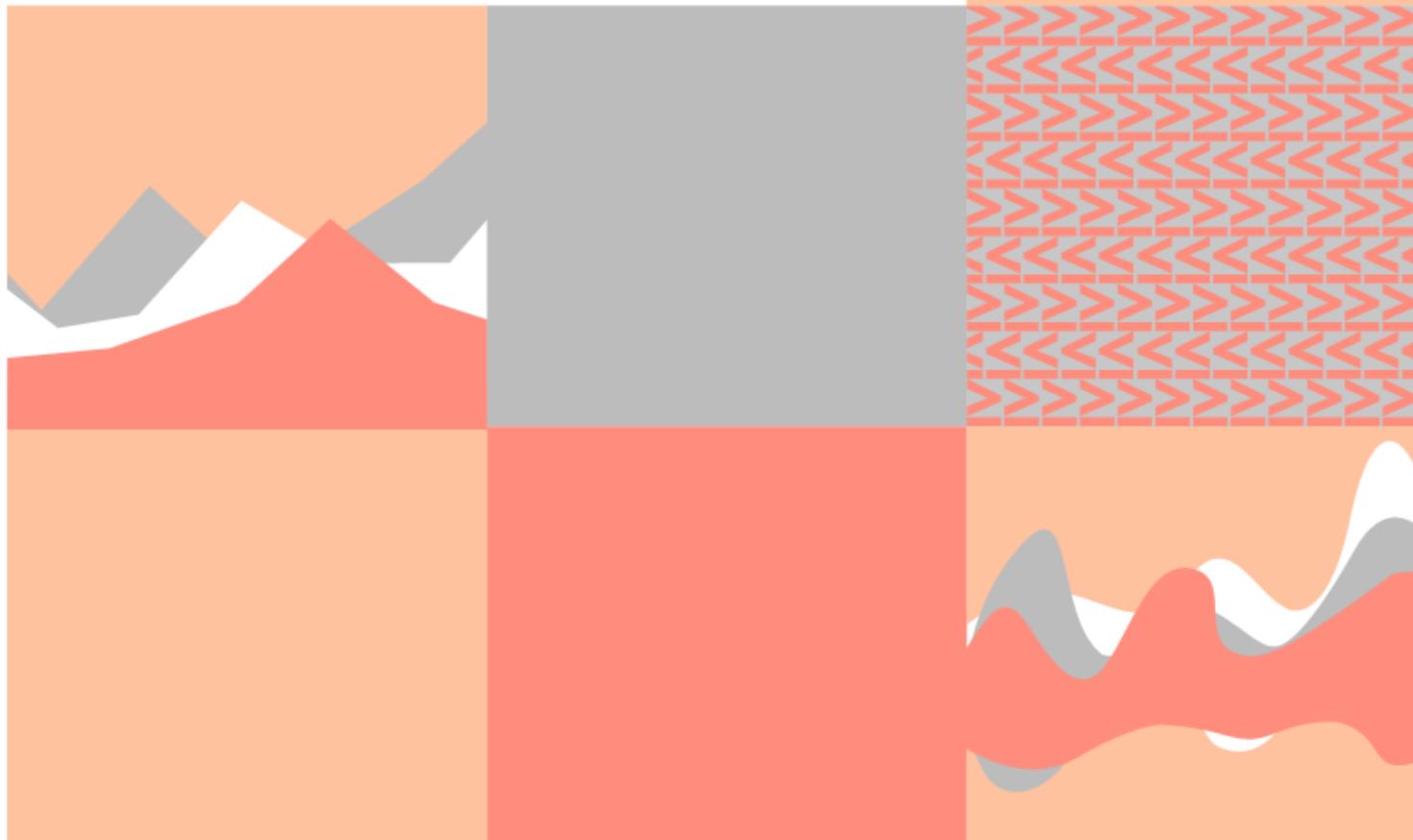




CHIFFRES & DONNÉES

NOVEMBRE 2025 N° 2025-18

L'innovation dans les entreprises
agroalimentaires entre 2020 et 2022



SOMMAIRE

p.3 **1 SYNTHÈSE**

p.14 **4 QUESTIONNAIRE ET NOTICE**

p.4 **2 SOURCE ET MÉTHODOLOGIE**

p.15 **5 POUR EN SAVOIR PLUS**

Champ de l'enquête

Unité statistique

Questionnaire

Définitions

p.6 **3 PRINCIPAUX RÉSULTATS**

Entreprises innovantes entre 2020 et 2022 par type d'innovation

Entreprises innovantes entre 2020 et 2022 ayant coopéré pour leurs activités d'innovation

Entreprises innovantes entre 2020 et 2022 ayant reçu un financement pour leurs activités d'innovation

Impacts de la crise sanitaire sur les innovations en produits ou procédés entre 2020 et 2022

Entreprises ayant introduit des innovations avec bénéfices environnementaux lors de la production entre 2020 et 2022

Entreprises ayant introduit des innovations avec bénéfices environnementaux lors de l'utilisation du bien ou du service par l'utilisateur final entre 2020 et 2022

Cette publication a été réalisée par Laurent Apicella (SSP, sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires, bureau des statistiques des industries agricoles et alimentaires) à partir de l'exploitation de l'enquête CIS 2022.

1 SYNTHÈSE

Entre 2020 et 2022, près des deux tiers des entreprises de 10 salariés ou plus des industries agroalimentaires hors artisanat commercial (IAA)¹ ont introduit une innovation en produits ou en procédés, ou se sont engagées dans des activités d'innovation, y compris la recherche et développement. Sur cette période, les secteurs les plus innovants sont la transformation et la conservation de fruits et légumes, les fabrications d'autres produits alimentaires (thé, café, chocolat, cacao, condiments, plats préparés...), de produits laitiers et d'aliments pour animaux.

Les entreprises des IAA innovent plus souvent que celles de l'ensemble de l'industrie manufacturière (63 % contre 58 %). Néanmoins, elles bénéficient moins fréquemment des financements pour leurs activités d'innovation (53 % contre 56 %). Une entreprise innovante sur quatre des IAA collabore avec d'autres acteurs, comme dans l'ensemble de l'industrie manufacturière.

Dans le même temps, le commerce de gros agroalimentaire (CGA)² présente un niveau d'innovation légèrement inférieur. La moitié des entreprises de ce secteur ont innové au sens large, soit deux points de moins que l'ensemble du commerce de gros (à l'exception des automobiles et des motocycles), qui atteint 52 %.

La crise sanitaire a pesé sur les décisions d'innovation des IAA. Ainsi, 7 % des entreprises ont réalisé des innovations non prévues avant la crise, et 6 % ont introduit des innovations prévues initialement plus tard. À l'inverse, un peu plus d'un quart ont reporté des innovations, et 9 % les ont abandonnées.

Enfin, 22 % des entreprises innovantes des IAA ont introduit des innovations ayant permis une réduction significative de leur consommation d'énergie ou de leur empreinte carbone en production. Les principaux bénéfices environnementaux des innovations liés à l'usage de biens ou de services par l'utilisation finale concernent la facilitation du recyclage des produits et la réduction des déchets d'emballage. Pour chacun de ces deux bénéfices, 16 % des entreprises innovantes ont introduit des innovations permettant de le générer de manière importante.

1. Les industries alimentaires hors artisanat commercial (hac) et de boissons

2. Le secteur agroalimentaire couvre les IAA hac et le commerce de gros agroalimentaires hors tabac

2 SOURCE ET MÉTHODOLOGIE

L'enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) 2022 mesure l'effort réalisé dans ce domaine par les entreprises françaises entre 2020 et 2022.

L'enquête bisannuelle sur l'innovation³ (CIS 2022) est une enquête d'intérêt général et de qualité statistique à caractère obligatoire. Elle est réalisée par l'Insee à la demande d'Eurostat (règlement n° 995/2012 du 26 octobre 2012 relatif aux statistiques communautaires de la science et de la technologie) dans l'ensemble des pays membres de l'Union européenne.

Elle vise à mesurer le poids de l'innovation en fournissant des informations sur la fréquence de l'innovation, les dépenses d'innovation, le chiffre d'affaires généré par l'innovation, ainsi que sur certains aspects spécifiques du processus d'innovation, comme les coopérations et l'origine des financements.

L'enquête CIS 2022 porte sur la période 2020-2022 et a été conduite en France hors Mayotte, de mai à novembre 2023.

Champ de l'enquête

L'enquête CIS 2022 a été réalisée auprès d'un échantillon exploitable de 11 820 entreprises d'au moins 10 salariés, implantées en France au niveau national (hors Mayotte) et relevant principalement des secteurs marchands hors agriculture.

La couverture sectorielle est identique à celle de l'enquête de 2020, incluant les sections B à N de la NAF rév. 2, avec certaines exclusions sectorielles et juridiques (notamment catégories 5195, 6595, division 75, division 82 et catégorie juridique 7353).

Parmi l'échantillon exploitable, 487 entreprises appartiennent aux industries agroalimentaires hors artisanat commercial (IAA), 227 à l'artisanat commercial et 215 au commerce de gros agroalimentaire.

3. [méthodologie sur insee.fr](#),

["Documentation sur la méthodologie"](#)

4. Règlement (UE) 2019/2152 du 27 novembre 2019 dit « European business statistics (EBS) »

["Courrier des statistiques N3 - 2019"](#)

Unité statistique

Depuis le millésime 2020, l'unité statistique retenue dans l'enquête CIS est l'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008. Cette définition économique permet de mieux appréhender l'organisation de l'entreprise (cf. le règlement-cadre⁴ européen sur les statistiques d'entreprises adopté en 2019). Les unités considérées peuvent être des unités légales indépendantes, ou des regroupements d'unités légales présentant une « certaine autonomie de décision ». Jusqu'au millésime CIS 2018, l'unité enquêtée correspondait à l'unité légale, selon [la définition juridique de l'entreprise](#). Ce changement d'unité statistique implique que les résultats de 2018 et ceux d'avant ne sont pas directement comparables avec ceux des millésimes suivants.

Questionnaire

Les principaux thèmes abordés dans l'enquête CIS 2022 sont les suivants :

- Stratégie et droits de propriété intellectuelle
- Types d'innovation (en produit et/ou en procédé)
- Freins à l'innovation
- Coopération
- Financements
- Équipements et relations avec les utilisateurs
- Innovation avec des bénéfices environnementaux
- Impacts d'éléments exogènes sur l'innovation

Définitions

Les entreprises relevant de cette publication sont :

- Les entreprises du secteur des **industries alimentaires** (dont l'artisanat commercial) et de **boissons**, constituées d'une part des **industries alimentaires** (division 10 de la NAF rév. 2), et d'autre part de la **fabrication de boissons** (division 11).
- Les entreprises du secteur du **commerce de gros agroalimentaire** ou commerce de gros en produits agricoles et alimentaires hors tabac, comprenant le commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants (groupe 462 de la NAF rév. 2) et le commerce de gros de produits alimentaires et de boissons hors tabac (groupe 463 hors commerce de gros de produits à base de tabac – sous-classe 46.35Z).

Les **activités d'innovation** n'aboutissent pas nécessairement à une innovation. Elles incluent l'acquisition de machines, d'équipements, de bâtiments, de logiciels et de licences, les travaux d'ingénierie et de développement, le *design* industriel, la formation et le marketing s'ils sont entrepris spécifiquement pour développer ou mettre en œuvre une innovation de produit ou de procédé. Elles incluent également les activités de recherche et développement (R&D).

Une entreprise est considérée comme **innovante** lorsqu'elle déclare avoir introduit une innovation dans au moins une des deux catégories d'innovation possibles (produits ou procédés) ou lorsqu'elle affirme s'être engagée dans des activités d'innovation en produits ou en procédés, ou dans des activités de recherche et développement (R&D).

L'**innovation de produit** est l'introduction sur le marché d'un bien ou d'un service nouveau ou significativement amélioré par rapport aux produits précédemment élaborés par l'entreprise.

Par exemple, remplacement de matériaux existants par des matériaux ayant des caractéristiques améliorées, ajout de nouvelles fonctions à un bien, introduction de nouvelles formes de garantie.

L'**innovation de procédé** est la mise en œuvre dans l'entreprise d'un procédé nouveau ou significativement amélioré par rapport aux procédés précédemment employés par l'entreprise. Elle peut s'appliquer à l'ensemble des fonctions d'une entreprise (méthodes de production ou de développement de bien ou de services, logistique, livraison, distribution, comptabilité...)

Les **activités de recherche et développement (R&D)** comprennent les travaux créatifs, et systématiques entrepris afin d'augmenter les connaissances - y compris les connaissances sur l'humanité, la culture ou la société – ou de développer de nouvelles applications basées sur les connaissances existantes.

Le **manuel d'Oslo** sur la mesure des activités scientifiques et technologiques, rédigé sous l'autorité de l'OCDE, est la principale source internationale des principes directeurs en matière de collecte et d'utilisation d'informations sur l'innovation. La quatrième et dernière édition du manuel date de 2018. Le manuel a été étoffé afin de couvrir un éventail plus large de phénomènes liés à l'innovation et de tenir compte de l'expérience acquise au fil des cycles récents des enquêtes connexes réalisées dans les pays de l'OCDE, dans les économies partenaires et par d'autres organisations. Pour en savoir plus : OCDE/Eurostat (2019), Manuel d'Oslo 2018 : Lignes directrices pour le recueil, la communication et l'utilisation des données sur l'innovation, 4ème édition, « Mesurer les activités scientifiques, technologiques et d'innovation », Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/c76f1c7b-fr>.

3 PRINCIPAUX RÉSULTATS

La présente publication comporte plusieurs tableaux présentant les principaux résultats de l'enquête, à savoir :

- Entreprises innovantes entre 2020 et 2022 par type d'innovation
- Entreprises innovantes entre 2020 et 2022 ayant coopéré pour leurs activités d'innovation
- Entreprises innovantes entre 2020 et 2022 ayant reçu un financement pour leurs activités d'innovation
- Impacts de la crise sanitaire sur les innovations en produits ou procédés entre 2020 et 2022
- Entreprises innovantes entre 2020 et 2022 ayant introduit des innovations avec bénéfices environnementaux lors de la production
- Entreprises innovantes entre 2020 et 2022 ayant introduit des innovations avec bénéfices environnementaux lors de l'utilisation du bien ou du service par l'utilisateur final

Signes conventionnels utilisés

s : secret statistique

nd : donnée non disponible

Des **résultats détaillés** figurent dans les **tableaux complémentaires** associés à cette publication.

Chiffre d'affaires et innovations

Chiffre d'affaires et dépenses estimés des innovations en 2022 (M€)

Types d'innovation

Entreprises innovantes entre 2020 et 2022 par type d'innovation

Innovations en produits

Entreprises innovantes entre 2020 et 2022 en produits par type d'innovation

Entreprises innovantes entre 2020 et 2022 en produits par auteur des innovations

Innovations en procédés

Entreprises innovantes entre 2020 et 2022 en procédés par type d'innovation

Entreprises innovantes entre 2020 et 2022 en procédés par auteur des innovations

Coopération, financement de l'innovation

Entreprises innovantes entre 2020 et 2022 ayant coopéré pour leurs activités d'innovation

Entreprises innovantes entre 2020 et 2022 ayant reçu un financement pour leurs activités d'innovation

Machines, équipements, logiciels

Entreprises (innovantes et non innovantes) ayant acheté des machines, équipements ou logiciels basés sur une technologie nouvelle ou existante entre 2020 et 2022

Impact de la crise sanitaire

Impacts de la crise sanitaire sur les innovations en produits ou procédés entre 2020 et 2022

Innovation avec des bénéfices environnementaux

Facteurs incitatifs à l'innovation avec bénéfices environnementaux entre 2020 et 2022

Entreprises innovantes entre 2020 et 2022 ayant introduit des innovations avec bénéfices environnementaux (lors de la production et lors de l'utilisation du bien ou du service par l'utilisateur final)

Freins à l'innovation, stratégies

Entreprises ayant été freinées pour innover selon le type de frein entre 2020 et 2022

Conditions auxquelles ont été confrontées les entreprises entre 2020 et 2022

Entreprises innovantes entre 2020 et 2022 par type d'innovation

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Innovation au sens large (1)	Produits (2)	en % du nombre d'entreprises		
			Innovations technologiques	Dont produits nouveaux sur le marché	Procédés (2)
IAA hac	63	28	16	49	44
Industries alimentaires hors artisanat commercial	62	29	17	48	49
Trans. et conserv. viande et prép. viande	51	14	7	43	34
Trans. et conserv. poisson, crust., etc	59	26	13	53	44
Trans. et conserv. de fruits et légumes	82	45	23	53	60
Fab. huile et graisse végétale et animale	54	35	13	32	61
Fab. de produits laitiers	67	32	12	61	43
Travail des grains; fab. prod. amylacés	60	18	12	38	37
Fab. prod. boulangerie-pâtis. et pâtes	53	39	18	38	56
Fab. autres produits alimentaires	78	35	26	56	65
Fab. aliments pour animaux	65	45	40	47	66
Fabrication de boissons	64	26	9	54	20
Industries alimentaires	47	20	13	37	27
<i>Industrie manufacturière</i>	58	30	20	47	38
Ensemble com. gros agroalim. hors tabac	50	22	14	42	26
Com. gros prod agric. brut et anim. viv.	42	18	17	30	41
Com. gros prod alim. et boisson hors tabac	52	22	13	45	23
Commerce de gros à l'exception des automobiles et des motocycles	52	25	17	43	25
IAA hac et commerce de gros agroalimentaire hors tabac	57	25	15	46	35

(1) L'ensemble comprend les innovations en produits et procédés (y compris organisation et marketing), les activités d'innovation en cours ou abandonnées, ainsi que le développement d'activités de R&D.

(2) Pour chacun des termes voir « Définitions » p. 5.

Lecture : 63 % des IAA hac ont innové entre 2020 et 2022.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus implantées en France hors Mayotte.

Source : Insee - Enquête CIS 2022, traitements SSP

Entreprises innovantes entre 2020 et 2022 ayant coopéré pour leurs activités d'innovation

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	A coopéré pour ses activités d'innovation (y compris de R&D)	% du nombre d'entreprises innovantes				
		Consultant, laboratoire	Université ou organisme public	Fournisseur, client	Entreprises du groupe	Concurrente ou autre entreprise n'appartenant pas au groupe
IAA hac	25	20	15	23	4	10
250 salariés ou plus en ETP	45	45	31	44	26	28
De 50 à 249 salariés en ETP	22	16	10	25	s	2
De 10 à 49 salariés en ETP	23	17	15	20	3	10
<i>Industrie manufacturière</i>	25	19	14	25	6	9
Ensemble com. gros agroalim. hors tabac	23	16	9	20	6	12
<i>Commerce de gros à l'exception des automobiles et des motocycles</i>	21	15	10	23	5	9

Lecture : 25 % des entreprises innovantes des IAA hac ont coopéré pour leurs activités d'innovation entre 2020 et 2022.

Champ : entreprises innovantes de 10 salariés ou plus implantées en France hors Mayotte.

Source : Insee - Enquête CIS 2022, traitements SSP

Entreprises innovantes entre 2020 et 2022 ayant reçu un financement pour leurs activités d'innovation

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	A reçu des financements pour les activités d'innovation	Capitaux propres, emprunts, participations actions	% du nombre d'entreprises innovantes		
			Type de financement	Finance alternative (1)	Subventions, prêts subventionnés
IAA hac	53	30	s	32	20
Industrie manufacturière	56	32	0	30	30
Ensemble com. gros agroalim. hors tabac	33	22	nd	17	7
Commerce de gros à l'exception des automobiles et des motocycles	34	22	s	13	14

(1) Financement participatif, cagnottes en ligne, prêts entre particuliers, micro-dons, micro-crédits.

Lecture : 53 % des entreprises innovantes des IAA hac ont reçu des financements pour leurs activités d'innovation entre 2020 et 2022.

Champ : entreprises innovantes de 10 salariés ou plus implantées en France hors Mayotte.

Source : Insee - Enquête CIS 2022, traitements SSP

Impacts de la crise sanitaire sur les innovations en produits ou procédés entre 2020 et 2022

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	en % du nombre d'entreprises			
	...ont introduit des innovations qui n'étaient pas prévues avant la crise	...ont avancé des innovations par rapport à ce qui était prévu	...ont reporté des innovations	...ont abandonné des innovations
IAA hac	7	6	26	9
<i>Industrie manufacturière</i>	9	7	21	9
Ensemble com. gros agroalim. hors tabac	3	1	10	5
<i>Commerce de gros à l'exception des automobiles et des motocycles</i>	5	5	13	5

Lecture : entre 2020 et 2022, 7 % des entreprises des IAA hac ont introduit au moins une innovation qui n'était pas prévue avant la crise sanitaire ; 6 % ont avancé une au moins une innovation prévue pour plus tard ; 26 % ont reporté au moins une innovation ; 9 % en ont abandonné au moins une.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus implantées en France hors Mayotte.

Source : Insee - Enquête CIS 2022, traitements SSP

Entreprises ayant introduit des innovations avec bénéfices environnementaux lors de la production entre 2020 et 2022

% du nombre d'entreprises innovantes

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	IAA hac		Industrie manuf.		Ensemble com. gros agroalimentaire hors tabac		Commerce de gros à l'exception des automobiles et des motocycles	
<i>Bénéfices environnementaux lors de la production</i>	Introduction d'innovations avec un impact...							
	Important	Négligeable	Important	Négligeable	Important	Négligeable	Important	Négligeable
Consommation de matières ou d'eau	18	32	14	30	9	22	9	22
Consommation d'énergie ou empreinte carbone	22	36	23	36	24	33	16	37
Émissions dans l'air, l'eau ou les sols ou pollution sonore	12	22	12	24	3	17	6	20
Matériaux moins polluants ou moins dangereux	12	24	11	25	14	16	12	19
Énergie renouvelable	8	13	7	12	7	18	7	14
Recyclage des déchets, de l'eau ou de matériaux	18	28	20	27	16	24	17	26
Protection de la biodiversité	13	16	7	17	11	19	6	16

Note : l'impact des innovations (important ou négligeable) est basé sur la déclaration des entreprises.

Lecture : entre 2020 et 2022, 18 % des entreprises innovantes des IAA hac déclarent avoir introduit au moins une innovation qui réduit leur consommation de matières ou d'eau de façon importante, respectivement 32 % de façon négligeable.

Champ : entreprises innovantes de 10 salariés ou plus implantées en France hors Mayotte.

Source : Insee - Enquête CIS 2022, traitements SSP

Entreprises ayant introduit des innovations avec bénéfices environnementaux lors de l'utilisation du bien ou du service par l'utilisateur final entre 2020 et 2022

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	IAA hac		Industrie manuf.		Ensemble com. gros agroalimentaire hors tabac		% du nombre d'entreprises innovantes	
	Introduction d'innovations avec un impact...							
Bénéfices environnementaux lors de l'utilisation	Important	Négligeable	Important	Négligeable	Important	Négligeable	Important	Négligeable
Consommation d'énergie ou empreinte carbone	14	22	18	30	10	26	14	28
Émissions dans l'air, l'eau ou les sols ou pollution sonore	6	21	9	22	4	15	6	16
Facilitation du recyclage des produits	16	31	19	29	22	25	18	26
Prolongation de la durée de vie des produits	5	17	15	22	8	17	12	21
Réduction des déchets liés aux emballages	16	31	13	33	17	32	17	29
Protection de la biodiversité	10	20	6	18	9	19	6	16

Note : l'impact des innovations (important ou négligeable) est basé sur la déclaration des entreprises.

Lecture : entre 2020 et 2022, 14 % des entreprises innovantes des IAA hac déclarent avoir introduit au moins une innovation qui réduit la consommation d'énergie ou l'empreinte carbone de l'utilisateur final de façon importante, respectivement 22 % de façon négligeable. Champ : entreprises innovantes de 10 salariés ou plus implantées en France hors Mayotte.

Source : Insee - Enquête CIS 2022, traitements SSP

4 QUESTIONNAIRE ET NOTICE

Le questionnaire de l'enquête CIS 2022 est téléchargeable sur le site de l'Insee, ou *via* [ce lien](#). La notice explicative est également disponible, *via* [ce lien](#).

5 POUR EN SAVOIR PLUS

Consulter le site Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Sur LinkedIn® depuis le 1er juillet 2025 : www.linkedin.com/showcase/agreste-agriculture/

Publications du Service de la Statistique et de la Prospective

« L'innovation dans les entreprises agroalimentaires entre 2018 et 2020 »

Chiffres et Données n° 2023-13
août 2023

[Publication en ligne](#)

« L'innovation dans les entreprises agroalimentaires entre 2016 et 2018 »

Dossier n° 2022-01
février 2022

[Publication en ligne](#)

Publications de l'Insee

« Les entreprises innovantes en 2022 »

Insee Première
novembre 2024

[Publication en ligne](#)

« L'innovation dans les entreprises en 2020 »

Insee Résultats
novembre 2022

[Publication en ligne](#)

« Près de la moitié des entreprises se déclarent innovantes entre 2018 et 2020, avec un bénéfice environnemental dans un tiers des cas »

Insee Première n° 1916
juillet 2022

[Publication en ligne](#)

« Le numérique stimule l'innovation dans le secteur tertiaire »

Insee Première n° 1811
août 2020

[Publication en ligne](#)

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directeur de la publication : Vincent Marcus
Composition : SSP
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2259-5104
© Agreste 2025

agreste.agriculture.gouv.fr

SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

